

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Pascal LAROCHE, Patrice BOISSEL, Dominique FLIF, Claire PLAS-RASSENT, Rémy TRAEN et Patrice MALLEMONT.

Etaient absents : Didier ORFLIQ donnant pouvoir à Monsieur Pascal LAROCHE

Thierry DRAPIER, Frédéric RICHEVAUX et Hervé AUGIS

Secrétaire de séance : Patrice BOISSEL

Le maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 Février 2018. Aucune correction n'étant demandée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

BUDGET DE L'EAU

Le compte administratif 2017 : Présentation et vote

Madame ELIE, adjointe au Maire, présente le Compte Administratif et l'explique. Elle précise qu'il est en accord avec le compte de gestion.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général	: 6.574,11 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre en section	: 18.387,00 €
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	: 1.793,10 €
Chapitre 66 : Charges Financières	: <u>1.083,04 €</u>
Soit un total des dépenses d'exploitation de	: 27.837,25 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar	: 13.250,44 €
Chapitre 75 : Autres Produits gestion courante	: 726,28 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section	: <u>18.387,00 €</u>
Soit un total des recettes d'exploitation de	: 33.363,72 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section	: 18.387,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	: 50.000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	: <u>22.128,00 €</u>
Soit un total des dépenses d'investissement	: 90.515,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 13 Subventions d'investissement	: 7.005,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	: <u>18.387,00 €</u>
Soit un total des recettes d'investissement	: 25.392,00 €

A l'issue de cette présentation, Monsieur LAROCHE, se retire en demandant à Monsieur Patrice BOISSEL de procéder au vote du Compte Administratif de l'eau 2017.

Hors de la présence du Maire, le Conseil accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

Approbation du compte de gestion 2017 de l'Eau

Madame ELIE précise que dans le compte de Gestion de l'eau 2017, le résultat de clôture fait apparaître un excédent d'investissement de 23.269,95 € et un excédent de fonctionnement de 28.512,12 € au même titre que le CA 2017. Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, déclarent que le

Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017. par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

Présentation et vote du budget primitif 2018 de l'eau

Le conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Compte Administratif 2017 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : R002 : 28.512,12 €
Section d'investissement : R001 : 23.269,95 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général	: 16.512,12 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	: 20.000,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section	: 12.591,88 €
Chapitre 65 : Autre charges de gestion courante	: 4.000,00 €
Soit un total des dépenses de fonctionnement	: 53.104,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	: 28.512,12 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section	: 12.591,88 €
Chapitre 70 : Ventes pro Fab, prest serv	: 12.000,00 €
Soit un total des recettes de fonctionnement:	53.104,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section	: 12.591,88 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	: 43.269,95 €
Soit un total des dépenses d'investissement :	55.861,83 €

Recettes d'investissement

Chapitre 001 : Solde d'exécution d'inv. repar.	: 23.269,95 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonct	: 20.000,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section	: 12.591,88 €
Soit un total des recettes d'investissement :	55.861,83 €

Le budget primitif 2018 de l'eau est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux, sachant que les dépenses et les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement sont équilibrées.

Autorisation à donner au maire à demander des subventions en vue d'installer deux réserves à incendie :

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour demander des subventions tant au Conseil départemental qu'à la préfecture et autres organismes, en vue de l'installation de deux réserves à incendie pour un montant de 75.000,00 € HT environ.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire ces demandes de subvention.

BUDGET DE LA COMMUNE

Vote du compte administratif 2017 de la commune

Madame Dominique ELIE, 2^{ème} Adjointe au Maire, présente le compte administratif 2017 :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : charges à caractère général	:	71.780,40 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	:	58.995,51 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	:	55.602,00 €
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	:	<u>65.199,32 €</u>
Soit un total des dépenses de fonctionnement	:	251.577,23 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Produits des services	:	1.288,31 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	:	220.950,86 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	:	81.413,58 €
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	:	18,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	:	<u>276,48 €</u>
Soit un total des recettes de fonctionnement	:	283.927,13 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	:	16.452,60 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	:	46.311,27 €
Chapitre 23 : Autres immos financières	:	<u>938,60 €</u>
Soit un total des dépenses d'investissement	:	63.703,47 €

Recettes d'investissement

Chapitre 13 : Subventions d'investissement	:	24.370,00 €
Chapitre 10 : Dotations Fonds divers Réserves	:	<u>59.204,49 €</u>
Soit un total des recettes d'investissement	:	59.204,49 €

A l'issue de cette présentation, Monsieur LAROCHE se retire en demandant à monsieur Patrice BOISSEL de procéder au vote du Compte administratif communal 2017.

Hors de la présence du Maire, le Conseil accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

Approbation du compte de gestion de la commune 2017 du percepteur :

Madame ELIE précise que dans le compte de Gestion de la commune 2017, le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 182.215,47 € et une recette d'investissement de 20.689,59 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017, les conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation, ni réserve.

Présentation et vote du Budget Primitif 2018 de la commune

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Compte Administratif 2017 de la manière suivante :

Section de fonctionnement : R002 : 182.215,47 €
 Section d'investissement : R001 : 20.689,59 €

Madame Dominique ELIE présente le budget de la commune :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre D11 : Charges à caractère général	:	204.421,42 €
Chapitre D12 : Charges de Personnel	:	77.000,00 €
Chapitre D14 : Atténuations de Produits	:	55.602,00 €
Chapitre 023 : Virements à la section d'investissement	:	8.649,05 €

Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante	:	93.600,00 €
Chapitre 067 : Charges exceptionnelles	:	<u>1.000,00 €</u>
Soit un total de dépenses de fonctionnement	:	441.272,47 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	:	182.215,47 €
Chapitre 70 : Produits des services	:	270,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	:	208.107,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	:	49.000,00 €
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	:	<u>1.680,00 €</u>
Soit un total des recettes de fonctionnement	:	441.272,47 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	:	18.741,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	:	12.952,40 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	:	<u>28.000,00 €</u>
Soit un total de dépenses d'investissement	:	59.693,40 €

Recettes d'investissement

Chapitre 001 : Solde d'exécution d'inv. Reporté	:	20.689,59 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement:	:	9.649,05 €
Chapitre 10 : Dotations Fonds divers réserves	:	8.038,78 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	:	<u>20.316,00 €</u>
Soit un total de recettes d'investissement	:	59.693,40 €

Le budget primitif 2018 de la commune est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux sachant que les dépenses et les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement sont équilibrées. Le maire propose donc que pour l'année 2018 la pression fiscale ne soit pas augmentée.

Les taux des 4 Taxes sont donc :

Taxe d'habitation	:	13,73 %
Taxe Foncière (Bâti)	:	24,78 %
Taxe Foncière (non bâti)	:	32,88 %
CFE	:	13,31 %

Annulation et remplacement de la délibération concernant la durée d'amortissement des comblements des 2 forages de Parnes (station de pompage) :

Le conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'amortir le montant des dépenses des comblements des 2 forages (station de pompage) sur une durée de 40 ans.

Les subventions afférentes à ces travaux seront quant à elles amorties du même montant.

Cette délibération sert à abroger et à remplacer la délibération N°4.

Délibération autorisant le maire à procéder à l'acte authentique pour la levée des servitudes et l'arrêté de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) existant sur les terrains autour de l'ancienne station de pompage :

Le Maire informe le conseil municipal que l'abrogation de l'arrêté du 4 mars 1986 concernant les servitudes grevant des parcelles faisant partie du périmètre de protection des captages n° 01258x0202 et n°01258x0216 situés sur le territoire de Parnes, a été transmise à la mairie. Il est donc nécessaire d'établir un acte authentique constatant l'extinction des servitudes portant sur les parcelles concernées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à procéder à l'acte authentique auprès d'un notaire.

Acceptation de dons :

Sur proposition de monsieur le maire, les conseillers municipaux acceptent que 2 chèques d'un montant total de 495 € (dons) soient encaissés au budget de la commune.

Délibération autorisant le maire à procéder à un MAPA (Marchés à Procédures Adaptées) pour les travaux individuels d'assainissement :

Le maire propose au conseil municipal de lancer une consultation en procédure adaptée (MAPA) concernant la réhabilitation des installations individuelles d'assainissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la procédure.

Délibération autorisant le maire à faire un MAPA pour les travaux d'aménagement de la voirie :

Le maire propose au conseil municipal de lancer une consultation en procédure adaptée (MAPA) concernant les travaux d'aménagement de la voirie. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la procédure.

Autorisation à donner au Maire pour la vente du terrain de BREUIL :

Le maire précise qu'un acquéreur pour le terrain de Breuil, commune de Saint Clair sur Epte, Section AD N° 56 pour une surface de 1458 m², se propose de l'acheter moyennant la somme de 55.000,00 € et demande l'autorisation de vendre ce terrain.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation au maire pour signer tout document concernant l'acte de vente de ce terrain.

Questions diverses :

- Pascal LAROCHE informe le Conseil municipal que Monsieur Marc HUERTAS a donné sa démission en tant que conseiller municipal.
- Le maire informe le conseil municipal d'une demande d'achat du chemin situé entre les parcelles 90 et 213 à Chaudry par Monsieur TOURTOIS et Madame HAUSSY. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette proposition.

Le Maire lève la séance à 23h00

Délibérations incluses de 6 à 21

